

LES DOSSIERS DE CENTRE INFO



LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette année, la semaine du développement durable, devenue européenne, se déroule du 30 mai au 5 juin 2015.

Si la formation professionnelle est au cœur des enjeux sociaux et économiques du développement durable, Centre Inffo a choisi à cette occasion de mettre l'accent sur le pilier environnemental à travers un focus sur les métiers verts.

Parallèlement aux évolutions réglementaires dans le secteur des économies d'énergie, un nouveau champ s'est en effet ouvert en matière de formation. Ce dossier reprend donc des articles thématiques d'*Inffo Formation* et du *Quotidien de la formation* :

- La transition écologique a rendez-vous avec la formation ;
- Transition énergétique : une charte État, Régions et acteurs du bâtiment pour la montée en compétences des professionnels du secteur ;
- La région Bretagne lance un dispositif de formation pour les formateurs de la filière du bâtiment durable ;
- Économie verte, le marché de l'emploi résiste ;
- Un référentiel de compétences propose une approche globale du développement durable.

Ces articles soulignent combien les questions de croissance, de transition écologique et de formation professionnelle sont indissociables.

Julien Nizri
Directeur général de Centre Inffo
Ancien Haut fonctionnaire au développement durable
des ministères sociaux



Semaine du développement durable

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE A RENDEZ-VOUS AVEC LA FORMATION

Cette année, la Semaine du développement durable, devenue européenne, se déroule du 30 mai au 5 juin. L'occasion, pour le ministère de l'Écologie, de rappeler que la transition écologique implique *"un nouveau modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler"*. Ces normes nouvelles sont pour un secteur en particulier, celui du bâtiment, un véritable champ d'opportunité. La formation est au rendez-vous.

Cédric Morin

3 RAISONS DE LIRE CET ARTICLE

L'adoption nécessaire à de nouveaux besoins et de nouveaux matériaux

Un impact sur l'ingénierie pédagogique à plusieurs niveaux

Tous les métiers traditionnels du secteur concernés à terme

“L’EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS, ÇA S’APPREND”

Dans le secteur du bâtiment plus que dans tout autre, les questions de croissance, de transition énergétique et de formation professionnelle sont indissociables. Explications.

Ces dernières années, les évolutions réglementaires dans le secteur des économies d'énergie ont ouvert de nouveaux besoins et de nouveaux marchés dans le champ de la formation.

“La situation peut sembler contrastée avec l'effondrement du marché résidentiel neuf. Mais à la suite des Grenelles de l'environnement¹, sont apparus les enjeux de performance énergétique liés à la RT 2012 [réglementation thermique], avec en perspective la RT 2020. Appliquée aux bâtiments neufs, elle concernera de plus en plus le secteur de la rénovation”, explique Gabriel Coin, le directeur du centre ingénierie du BTP de l'Afpa.



1. En ce qui concerne les bâtiments existants, les “Grenelles de l'environnement” (rencontres organisées sur cette thématique en 2007) ont fixé l'objectif de réduire leur consommation énergétique de 38 % d'ici 2020.

S'adapter aux “matériaux intelligents”

Dans ce domaine, une évolution en cache une autre, souligne Philippe Dole, directeur général du FPSP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels): “La question du virage écologique dans le bâtiment remonte à vingt ans, même si elle a été remise à l'ordre du jour avec les mesures récentes autour de la transition énergétique. La vraie nouveauté dans le secteur, c'est l'émergence des matériaux intelligents, tout ce qui va concerner les commandes à distance et l'interactivité entre l'usage et l'usager, notamment pour optimiser la régulation thermique.”

Dans son rapport dédié aux priorités dans le champ de la formation pour accompagner la transition énergétique, réalisé en 2014, le Cnefop (Conseil national, de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) rappelait que dans les TPE il a toujours été complexe de laisser



À la suite des Grenelles de l'environnement, sont apparus de nouvelles exigences de réglementation thermique.

partir en formation un salarié. Une difficulté que peuvent résoudre les cursus à distance. “Certaines Régions ont co-investi avec des organismes de formation dans des pédagogies nouvelles, notamment à distance et adaptées à ces nouvelles technologies, comme pour l'entretien de chaudière à basse condensation”, poursuit Philippe Dole.

Un impact sur l'ingénierie pédagogique à plusieurs niveaux

Par ailleurs, les mutations induites par la révolution énergétique dans l'ingénierie pédagogique induisent aussi d'apprendre aux différents corps de métiers à coordonner leur action sur un chantier, quand, auparavant, leurs interventions se succédaient. “Depuis cinq ou six ans, nous intégrons dans les cursus qualifiants des éléments liés à la performance énergétique, avec trois types de cibles”, poursuit Gabriel Coin. Il s'agit d'abord des “opérateurs de chantiers”, comme un peintre de façade dont les compétences doivent désormais intégrer l'isolation thermique par l'extérieur. La deuxième catégorie concerne l'encadrement, les professionnels qui, concrètement, sur le terrain, doivent coordonner l'action des différents corps de métier. Enfin, “il y a les techniciens des bureaux d'étude qu'il faut former à de nouvelles techniques, comme la rénovation énergétique”.

À consulter les chiffres du rapport d'activité ●●●

À la une

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE A RENDEZ-VOUS AVEC LA FORMATION



3 QUESTIONS À

Philippe Dole, directeur général du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

“Une adaptation constante du secteur de la formation”

Comment le secteur de la formation prend-il en compte l'émergence des questions écologiques ?

Il le fait de façon constante. Dans les années 80, il s'agissait d'accompagner les besoins en compétences sur des technologies comme les panneaux solaires, avant l'émergence des panneaux photovoltaïques, et chaque génération de produit suppose que le secteur de la formation adapte son offre. Par exemple dans le secteur de l'isolation, nous passons de produits fondés sur une conception chimique à des produits naturels, comme le chanvre ou le bois.

Cette évolution ne relève-t-elle pas avant tout de l'adaptation des formations initiales ?

C'est l'évolution de la demande des consommateurs et du cadre juridique qui crée de nouveaux besoins en formation, auxquels doivent s'adapter les cursus initiaux comme ceux de la formation professionnelle. Un peintre reste un peintre, mais il devra apprendre de nouvelles techniques de travail plus respectueuses de l'environnement ou moins énergivores, tout au long de sa carrière. Car la transition énergétique fait évoluer constamment les besoins en formation.

Tous les métiers intervenant dans le bâtiment sont-ils concernés ?

Les évolutions liées à la transition énergétique concernent tous les métiers connexes au secteur du bâtiment. Par exemple, l'informatique permet aux chauffeurs d'optimiser et de rationaliser une tournée, ainsi que d'enregistrer un paiement. L'évolution induite va au-delà des questions écologiques et suppose une offre de formation adaptée pour tous les métiers, de plus en plus imbriqués dans les chaînes de production.



FeeBat propose à la fois des modules généralistes sur les économies d'énergie ou axés sur une technique.



REPÈRES

LE DISPOSITIF FEEBAT RECONDUIT JUSQU'EN 2017

C'est en avril 2014 qu'a été signée la convention qui reconduit jusqu'en 2017 le dispositif FeeBat (Formation aux économies d'énergie dans le bâtiment). Cette offre de formation s'est alors enrichie avec l'arrivée du module "FeeBat Renove", qui s'adresse aux entreprises souhaitant obtenir la mention RGE ("reconnu garant de l'environnement").

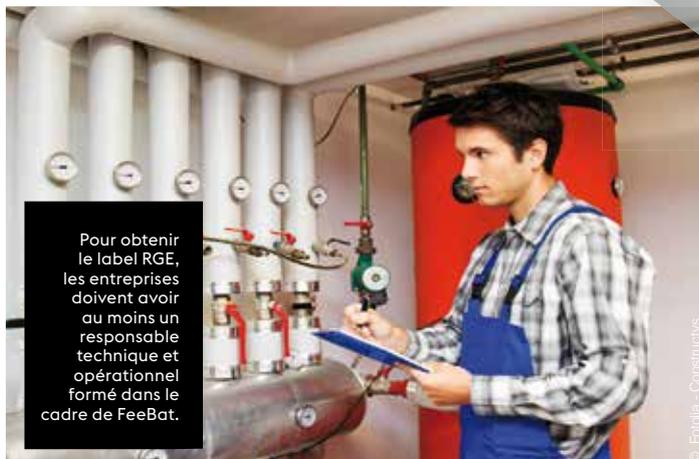
Sur les 31 millions de logements que compte le parc résidentiel français, 20 millions doivent être rénovés d'ici 2050. À partir de 2013, il a été prévu de rénover 470 000 logements par an, soit un marché estimé à plus de 10 milliards d'euros par an en résidentiel. Le marché en rénovation énergétique des bâtiments tertiaires est estimé à près de 10 milliards d'euros annuels. Le coût des travaux nécessaires pour diviser par quatre les consommations en énergie est de 25 000 à 30 000 euros par logement.

LES FORMATIONS FEEBAT

PRISES EN CHARGE :

- pour les entreprises et artisans du bâtiment adhérents au Fafcea (Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale) ou aux Opcas suivants : Constructys, Agefos-PME et Intergros.
- par le biais d'un financement apporté par le "fournisseur d'énergie volontaire" EDF.

La prise en charge peut aller jusqu'à la totalité des coûts pédagogiques (plafonnés, selon les modules, entre 200 et 350 € par jour et par stagiaire)



Pour obtenir le label RGE, les entreprises doivent avoir au moins un responsable technique et opérationnel formé dans le cadre de FeeBat.

© Fotolia - Constructys

de Constructys. Nous sommes passés de 5 200 stagiaires en 2013, à 24 000 en 2014".

Tous les métiers du secteur concernés

Depuis le 1^{er} septembre 2014, pour bénéficier du prêt à taux zéro "Éco-PTZ" dans le cadre d'une rénovation, les particuliers doivent avoir recours à un artisan labellisé RGE. Et depuis le 1^{er} janvier dernier, c'est aussi le cas pour bénéficier du crédit d'impôt développement durable. Pour obtenir le label RGE, les entreprises doivent avoir au moins un responsable technique et opérationnel formé dans le cadre de FeeBat, qui propose à la fois des modules généralistes sur les économies d'énergie ou axés sur une technique, comme l'isolation d'un toit, d'un plancher. Ce dispositif est cofinancé par EDF, en échange des certificats d'économie d'énergie délivrés dans ce cadre.

"Nous avons 30 000 personnes qui suivent des cursus qualifiants, dont 60 % sont impactés par les enjeux de performance énergétique, et, près de 15 000 professionnels qui ont bénéficié d'un cursus court", conclut le directeur du centre ingénierie du BTP de l'Afpa.

À suivre : le projet de loi sur la transition énergétique en cours d'examen au Parlement précise que l'État, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales devront établir un "plan de programmation de l'emploi et des compétences". ●

●●● que publiera en juin prochain Constructys, l'Opcas du bâtiment, la montée en puissance des formations aux économies d'énergie dans le secteur a débuté en 2014 et profite des évolutions réglementaires.

Depuis son lancement en 2007, 138 000 stagiaires ont suivi un cursus dans le cadre du dispositif FeeBat (Formation aux économies d'énergie dans le bâtiment). Avec la mise en place du label unique RGE – "reconnu garant de l'environnement" –, désormais obligatoire pour bénéficier d'aide financière de l'État, "FeeBat a connu une progression exceptionnelle en 2014, avec une augmentation de 350 % des entrées en formation, souligne Thomas Lesne, le directeur du développement

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UNE CHARTE ÉTAT, RÉGIONS, ACTEURS DU BÂTIMENT POUR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

Développer les compétences des professionnels en renforçant la qualité de la formation initiale et continue afin qu'ils puissent prendre part à la transition énergétique du bâtiment, tout en prenant en compte les besoins au niveau local et en apportant des réponses « appropriées », tels sont les objectifs de la Charte de mobilisation en faveur de la formation des professionnels du bâtiment signée mercredi 27 mai par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France et les professionnels du bâtiment (FFB, Capeb, Fédération des Scops du BTP, etc.), ou encore l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

« La construction est un secteur économique d'avenir, conjuguant recherche, innovation et savoir-faire qualifié qui doivent irriguer les territoires, notamment sous l'impulsion des Régions, acteurs de la formation professionnelle de premier plan », précise dans son préambule, la charte qui indique que les besoins en recrutement sont estimés à 66 000 personnes par an. Les entreprises ont besoin de recruter des personnels qualifiés venant à la fois du système scolaire, de l'apprentissage, de l'université mais également à trouver parmi les demandeurs d'emploi formés dans d'autres corps de métiers ou en reconversion. Les salariés du secteur sont également appelés à évoluer du fait des changements dans la législation et pour maîtriser les

nouvelles techniques ou les nouveaux matériaux. De même, les créateurs ou repreneurs doivent se former pour garantir la pérennité de leurs entreprises et de leurs emplois.

« Il faut que nous ayons ce partenariat État, Régions, acteurs économiques » a insisté Alain Rousset, président de l'ARF, indiquant que ce secteur, essentiellement composé de petites entreprises implantées localement, doit s'adapter et éviter que ses salariés soient fragilisés par le manque de formation adéquate. Alors que la commande publique s'oriente vers la construction de bâtiments plus performants énergétiquement il estime crucial que ces salariés soient formés. Rappelant que les régions avaient été confortées dans leur compétence sur la formation professionnelle, et l'apprentissage, il a promis « les Régions sont prêtes à faire le job, et notamment rénover les CFA, ce qu'elles ont fait en grand nombre, comme nous l'avons fait sur les lycées professionnels ».

François Rebsamen a pointé la capacité de la transition énergétique et écologique à être un « accélérateur d'innovation » et a indiqué que des instructions avaient d'ores et déjà été données à la DGEFP et aux Direccte pour qu'elles accompagnent le secteur du bâtiment dans leur démarche, mentionnant que plusieurs engagements de développement de l'emploi et des compétences (Edec) avaient été conclus avec les partenaires sociaux, dont le ministère suivra « attentivement » la mise en œuvre. Toutefois « les besoins de formations ne sont pas encore clairement identifiés dans toutes les filières et l'information sur l'offre reste émietlée » a reconnu le ministre.

LA RÉGION BRETAGNE LANCE UN DISPOSITIF DE FORMATION POUR LES FORMATEURS DE LA FILIÈRE DU BÂTIMENT DURABLE

La Région Bretagne a présenté, le 13 mars dernier, un dispositif de formation-action destiné aux formateurs et enseignants, aux responsables pédagogiques de tous les organismes bretons de formation initiale, continue et en apprentissage, ainsi qu'aux chefs de travaux de la filière du bâtiment. Ce dispositif constitue un axe prioritaire du « *Plan bâtiment durable breton* », adopté il y a un an par la Région. Cette formation-action débutera dès avril 2015. Organisée en trois modules (accompagner les projets, organiser une veille technologique et réglementaire, et conduire un projet), et intégralement financée par la collectivité, elle « *vise à prendre en compte les nombreuses évolutions du secteur, à accroître les coopérations entre disciplines enseignées et à identifier les sources d'information pertinentes pour installer une veille ciblée* », souligne la Région dans un communiqué du 13 mars.

L'objectif du Plan bâtiment durable, a rappelé Pierrick Massiot, président du Conseil régional de Bretagne, « *est double : rénover un parc immobilier vieillissant et énergivore, et accompagner les entreprises vers le marché du bâtiment durable* ». En effet, le Plan prévoit de réhabiliter 45 000 logements par an d'ici 2020 (contre 18 000 par an en 2014) en mobilisant un volume d'emplois de 15 000 équivalents temps plein (contre 6 000 en 2014). A ce titre, la formation constitue un levier important dans la mesure où « *les nouvelles réglementations, les innovations techniques et organisationnelles liées à la rénovation énergétique impliquent le développement de nouvelles compétences* », souligne-t-il. Outre une ingénierie pédagogique nouvelle, la particularité du dispositif réside dans la mutualisation entre réseaux de formation.



La plaquette de présentation de la formation des formateurs précise que celle-ci repose « *sur des mises en situation et des études de cas pratiques, qui permettront aux différents corps de métiers d'intervenir de manière concertée et en transversalité* ». En outre, pour prendre en compte l'évolution rapide des normes, des technologies et des techniques, les formateurs et les documentalistes seront formés à la recherche et à l'identification de sources d'information pertinentes, ainsi qu'à l'installation d'une veille pour actualiser régulièrement les savoirs des formateurs.

ÉCONOMIE VERTE : LE MARCHÉ DE L'EMPLOI RÉSISTE

L'économie verte est-elle un Eldorado médiatique ou un véritable gisement d'emploi ? Selon un rapport que vient de publier l'Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte (Onemev), le secteur présente bien « *une dynamique plus marquée que l'ensemble de l'économie* ». Mais il s'agit bien plus souvent d'emplois verdissants — ceux dont « *les compétences évoluent en fonction des enjeux environnementaux* » — que de purs emplois verts, à stricte « *finalité environnementale* ».

Le rapport le souligne, « *en 2011, les emplois mobilisés par les activités de l'économie verte, en hausse de 4,6 % par rapport à 2010, affichaient une dynamique plus marquée que l'ensemble de l'économie (+ 0,5 %)* ». En termes d'emploi, les « *éco-activités* » (gestion des eaux usées et des déchets, énergies renouvelables) sont les plus mobilisatrices. Les activités dites « *périphériques* », celles qui évoluent avec l'essor des problématiques environnementales, jouent également un « *rôle déterminant* », notamment porté par l'entretien des voitures et les infrastructures ferroviaires. En hausse jusqu'en 2011, l'offre collectée par Pôle emploi subit ensuite la crise, mais moins que les autres secteurs. En 2013, 13 % des offres déposées par les employeurs concernaient les métiers de l'économie verte.

Parmi les quelque 4 millions de professionnels de l'économie verte recensés en 2010, seuls 140 000 occupent un métier « *vert* », à 80 % dans l'assainissement et le traitement des déchets ou la production et la distribution d'énergie et d'eau et 20 % dans des postes liés à la protection de la nature ou des métiers plus transversaux (techniciens de



l'environnement et du traitement des pollutions, ingénieurs et cadres techniques de l'environnement). Concentrés pour moitié dans le bâtiment ou les transports, les métiers « *verdissants* » se retrouvent aussi dans l'agriculture-sylviculture, l'entretien des espaces verts, l'industrie, le tourisme et l'animation, la recherche et les achats.

Du fait d'une large représentation des ouvriers dans les professions de l'économie verte, les niveaux V (CAP-BEP) dominent et les femmes sont peu présentes (13,2 %), même si elles sont « *proportionnellement plus nombreuses parmi les professions les plus qualifiées* ». Si les métiers verdissants recrutent principalement des emplois qualifiés d'ouvriers et d'employés, les métiers verts proposent, eux, majoritairement des postes sans qualification.

L'Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte est né du plan de mobilisation des filières et des territoires présenté le 28 janvier 2010 lors de la Conférence nationale sur les métiers de l'économie verte. Il est animé par le service de l'observation et des statistiques (SOES) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

+ D'INFOS

Le marché de l'économie verte, Commissariat général au développement durable, études et documents n° 110, août 2014 : Format PDF - 1,6 Mo

UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROPOSE UNE APPROCHE GLOBALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Défi métiers, le Carif-Oref¹ francilien, annonce la finalisation d'un référentiel de compétences en matière de développement durable dans l'enseignement supérieur.

Présenté comme une « *déclinaison* » de la conférence environnementale 2013, le référentiel a fait l'objet d'une séance de travail conclusive pilotée par la Conférence des grandes écoles et la Conférence des présidents d'université qui s'est tenue le 28 août 2014 à Paris, avec le concours de structures de l'emploi-formation dont Défi métiers. Il s'agissait d'« *identifier les compétences qui devraient être transmises à chaque étudiant suivant une formation de l'enseignement supérieur qu'elle qu'en soit la dominante* ». De cette approche transversale revendiquée par les auteurs sont sorties cinq compétences : vision systémique, vision prospective, approche collective, approche responsable, accompagnement au changement. Objectif : acculturer les futurs professionnels à aborder de façon « *globale* » et « *intégrative* » la problématique du développement durable.

À rebours de l'approche française qui a tendance à réduire le développement durable aux enjeux environnementaux, Défi métiers promet une démarche destinée à « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* ». Non encore diffusé, le référentiel sera présenté lors de la conférence mondiale de l'Unesco des IO au 12 novembre prochain organisée à Nagoya (Japon), sur le thème « Apprendre aujourd'hui en vue d'un développement durable ».

Un test international d'évaluation de connaissances sur le développement durable y sera également présenté (version française disponible).

+ D'INFOS

L'info sur le site Défi métiers :
www.defi-metiers.fr



1. Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Observatoire régional emploi-formation.



Le nouveau magazine des acteurs de la formation



Tous les produits de la formation
sont disponibles sur la boutique en ligne
boutique.centre-info.fr

Abonnement et renseignement :
Tél. : 01 55 93 91 80/91 - Télécopie : 01 55 93 17 28
1 an d'abonnement à Inffo Formation (tarif 2015)
France métropolitaine : 190,00 €HT, 193,99 €TTC
Tarifs DROM et autres, nous contacter



Publicité Centre Info

Centre Inffo
4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
tél. : 01 55 93 91 91 • redaction.quotidien@centre-inffo.fr

